

# Le dossier

I<sup>ère</sup> réunion du réseau francophone  
de la régulation des télécommunications

BAMAKO - PALAIS DES CONGRÈS  
LES 27 ET 28 OCTOBRE 2005

## Echange d'expériences



Credit: ART

Les télécommunications ont pris aujourd'hui une importance croissante dans l'activité économique du fait, en particulier, de la mondialisation des échanges qui

demande un contenu informatif de plus en plus important.

Mais ce développement des télécommunications est aussi une chance pour les pays moins avancés car on ne peut plus dire aujourd'hui, comme on le disait il y a quelques années encore, que c'est la croissance qui génère le développement des télécommunications. La proposition doit être inversée : ce sont les communications qui génèrent le développement économique et la croissance.

*Lire la suite page 2*

Dominique ROUX, membre de l'ART (France).

## Le régulateur, pierre angulaire pour le développement durable des télécommunications



Credit: ART

**A**u cours de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, on a assisté à l'échelle planétaire, à des changements sans précédent dans le secteur des télécommunications.

De nombreuses entreprises d'Etat ont été privatisées et à travers le monde entier, on a vécu une vague d'initiatives politiques mettant en place la concurrence dans le secteur.

Un examen attentif permet d'identifier trois facteurs dont la conjugaison permet de comprendre cette mutation. Tout d'abord, les évolutions technologiques qui étendent le champ du possible en suscitant de nouveaux usages ou en permettant l'entrée dans le secteur de nouveaux acteurs. En deuxième lieu, les exigences du consommateur qui, informé en quasi temps réel de ces évolutions par les médias et l'Internet, poussent vers la recherche de

services variés et de qualité au moindre coût. Enfin, les luttes entre les acteurs, souvent intenses sur les marchés les plus disputés, justifient l'instauration d'une réglementation.

Comme on le voit à travers cette analyse, la réglementation, l'ensemble des « règles du jeu » de nature juridique qui régissent le secteur, n'est pas une fin en soi. C'est à la fois une contrainte et une opportunité avec comme objectif ultime, l'amélioration du bien commun, en permettant d'obtenir des services au meilleur tarif pour le citoyen.

Dans la majeure partie des pays du globe, cette réglementation fait intervenir trois catégories d'acteurs : le réglementeur (le gouvernement ou le législateur) qui conçoit, promulgue ou édicte les nouvelles règles, le régulateur chargé de veiller à la bonne application des règles et les juges des cours et tribunaux.

*Lire la suite page 2*

Modibo CAMARA, Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications, (Mali).

Suite de la page 1

D'où l'importance de pouvoir développer ce domaine d'activité. L'ouverture à la concurrence permet justement d'accélérer encore l'accès de toutes et de tous à ces nouvelles technologies puisqu'elle nous propose des techniques qui sans cesse évoluent, le mobile, l'Internet, les réseaux haut débit, le wi-fi, les satellites, etc...

Toutefois, pour que cette concurrence, non seulement se crée, mais surtout pour qu'elle dure et qu'elle se maintienne, il est absolument nécessaire d'avoir, au moins au départ, un régulateur, et un régulateur fort. Et ceci, pendant un certain nombre d'années.

Le régulateur doit être quelqu'un qui n'intervient que lorsque l'équilibre est perturbé. Si j'osais une comparaison sportive, tant que le match se déroule dans de bonnes conditions, il ne se fait pas remarquer. Mais lorsqu'un joueur est blessé et joue moins bien, alors il intervient et entre en jeu. De même, le régulateur intervient en cas de dysfonctionnement du marché.

Donc le régulateur est essentiel.

Il l'est d'autant plus que l'ouverture d'un marché à la concurrence, certes efficace pour le développement des offres et des services, peut laisser sur le bord de la route un certain nombre de personnes ou d'entreprises moins bien loties.

Il est donc indispensable de continuer à maintenir le service public à travers cette nouvelle conception qu'est le service universel. Là, la place du régulateur prend toute son importance.

Et dans le domaine de la régulation, il est essentiel, parce qu'il s'agit d'un domaine nouveau, d'échanger, de confronter les expériences. Je crois que notre rencontre à Bamako, entre pays du Nord, pays du Sud, pays européens, pays du continent américain et pays du continent africain, sera forcément enrichissante dans la mesure où elle nous permettra, j'en suis sûr, de trouver des solutions à certains de nos problèmes, d'apporter des réponses à nos interrogations, en un mot d'établir un véritable partenariat entre les différents régulateurs.

Dominique ROUX

Suite de la page 1

Ainsi, aux côtés du législateur et des magistrats, a été créé un nouveau « corps » spécialisé, celui des régulateurs, matérialisé à travers un organe indépendant prenant selon les pays le nom d'Agence, d'Autorité, de Commission ou de Comité. De par ses missions et attributions ainsi que son expertise dans un domaine aussi évolutif, le régulateur est la pierre angulaire du dispositif complexe permettant l'atteinte de l'objectif ultime de la réglementation : le développement harmonieux du secteur dans l'intérêt de tous.

A ce titre, il a un quadruple rôle :

- Assister le gouvernement et le législateur dans l'élaboration des règles et la conduite des projets d'intérêt général permettant de promouvoir et orienter le secteur,
- Protéger le consommateur en surveillant le coût et la qualité des services,
- Arbitrer avec équité les litiges entre les opérateurs afin d'instaurer une concurrence durable,

- Gérer et contrôler les ressources rares nécessaires au bon fonctionnement des réseaux.

La simple lecture de ces rôles montre assez aisément la diversité du spectre des connaissances et des compétences nécessaires au régulateur et en conséquence la difficulté de sa tâche. Si l'on ajoute à cela l'existence de problématiques réglementaires non encore résolues telles que celles sous-tendues par l'explosion imprévue des mobiles et de l'Internet ou celles que va susciter la convergence inéluctable de la voix, des données et de l'image, l'on comprendra que le régulateur ne peut se contenter des connaissances scolaires acquises. Il doit en permanence se former et s'informer des meilleures pratiques à travers le monde entier.

C'est en cela que le Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications peut être un outil merveilleux pour ses adhérents.

Modibo CAMARA

## Des défis communs à relever ensemble



Credit : ART

Il est enthousiasmant d'avoir le privilège d'être à Bamako afin de participer à la rencontre des régulateurs des télécommunications de la Francophonie.

Au nom du président, de mes collègues conseillers et du personnel du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, c'est avec grand plaisir que je veux partager nos préoccupations de bonne gouvernance.

Le CRTC est heureux de s'associer à cette démarche profitable à nos organismes et à nos concitoyens. Nous savons déjà par notre réunion de Paris l'an dernier qu'au sein de la francophonie mondiale, les régulateurs de télécommunications sont appelés à poursuivre un travail apparenté.

Le CRTC désire partager l'expérience d'une régulation qu'il veut ouverte et rigoureuse, dans nos deux langues officielles, sur un vaste territoire peu densément peuplé, régulièrement soumis aux rigueurs de quatre saisons bien définies sur le thermomètre et abondamment colorées.

Au CRTC, nous nous imposons de faire évoluer le rôle de notre organisme au rythme du développement social et économique du Canada et à celui de l'avancement des technologies de télécommunications. Notre législation nous impose le devoir d'évaluer la pertinence de réglementer certains éléments du système canadien des télécommunications, mais aussi de déterminer quand nous devons nous en abstenir. De nombreux défis nous occupent, que ce soit, par exemple, l'établissement d'une concurrence durable en éliminant les obstacles à son atteinte ou bien la convergence des services filaires et sans fil.

Nos échanges nous montreront sans aucun doute que nos défis sont de même nature. En nous réunissant à Bamako et en partageant nos bonnes pratiques, nous offrons à chacun de nos pays les moyens de trouver les outils nécessaires à une saine gouvernance des services de télécommunications dans l'intérêt public.

Jean-Marc DEMERS, conseiller au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC/Canada)

# L'Union Internationale des Télécommunications au service des régulateurs



Credit: ART

Les régulateurs et les responsables politiques se trouvent au seuil d'une ère nouvelle. Pour la première fois, les forces conjuguées des stratégies de la concurrence propices à l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs, des mesures prises en faveur de la régulation et des nouvelles technologies promettent de mettre les potentialités du numérique à la portée de tous. L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) à travers son Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) s'emploie à leur porter assistance au cours des différentes étapes de la réforme du secteur. Cette réforme passe entre autre par l'adoption d'une politique de réforme sectorielle, la création d'organismes de réglementation et la mise en place d'une réglementation efficace permettant la création d'un marché compétitif qui veille aux intérêts du consommateur tout en restant rentable.

Les initiatives telles que la création du réseau francophone de la régulation des télé-

communications nous réjouissent tout particulièrement car elles nous permettent de travailler ensemble, d'échanger, de dialoguer et de partager nos connaissances et de nous enrichir de nos expériences mutuelles pour le bénéfice des populations du monde entier. Traduisant cette même volonté, plus de dix associations ou réseaux régionaux et sous-régionaux d'instances de réglementation des télécommunications se sont créés dans le monde ces dernières années. Le BDT a soutenu ces initiatives tout au long de leur processus de création et continuera à les soutenir avec la même ardeur.

Le BDT, à travers divers projets et activités en matière de développement des compétences mis sur pied par l'Unité de Développement des Ressources Humaines (HRD), offre un grand éventail de programmes de formations, à distance et en face-à-face, alliant analyse de l'impact des nouvelles technologies et diversité des dispositions réglementaires qui en résultent. Le BDT a mis sur pied six Centres d'excellence, dont deux en Afrique. Ces deux derniers seront prochainement enrichis par le lancement en cours d'un projet commun UIT/Communauté Euro-

péenne. Ce projet est destiné à la consolidation et à l'harmonisation des pratiques actuelles des régulateurs des 15 pays membres de la CEDEAO/EUMOA. A ce titre, toute proposition d'intégration dans ces projets venant des pays de la francophonie ayant la plus longue expérience serait la bienvenue.

Le BDT va également lancer cet automne une initiative innovante en matière d'auto-formation sur son site d'échange mondial entre les régulateurs (G-REX). La première auto-formation réglementaire portera sur l'interconnexion..

Je suis persuadé que le réseau francophone de la régulation des télécommunications sera un moyen adéquat pour resserrer les rangs, échanger les expériences afin de stimuler cette industrie. Enfin, ce réseau créera une autre occasion pour une plus grande contribution au sein de la communauté internationale, particulièrement au colloque annuel des régulateurs des 8 et 9 décembre 2003 à Genève. ■

Hamadou I. TOURÉ *Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications Union Internationale des Télécommunications*

## SMSI : mettre les bienfaits de la société de l'information à la portée de tous



Le monde évolue et passe d'une société basée sur la production industrielle à une société où l'information et la connaissance sont des outils de plus en plus puissants du développement socio-économique. Cette société de l'information modifie radicalement la façon de vivre, d'apprendre et de travailler. Dans le même temps, le fossé se creuse entre pays développés et pays en développement pour ce qui est de l'accès au réseau mondial de la communication et de l'information. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui aura lieu à Genève (Suisse) du 10 au 12 décembre 2003 permettra d'élaborer des solutions pour combler ce fossé.

Des responsables politiques, dirigeants du secteur privé, représentants de la société civile, ONG et média vont ainsi jeter les bases d'un développement durable d'une Société de l'Information au profit de tous.

L'organisation des préparatifs de ce sommet, placé sous l'égide du système des Nations Unies, sous le haut patronage de Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, a été confiée à l'UIT. Plusieurs réunions du comité de préparation et des conférences régionales, dont la première s'est tenue à Bamako en mai 2002,

ont été organisées.

Le SMSI se déroulera en deux phases dont la première devrait aboutir à une déclaration de principes et à un plan d'action. La seconde, qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, devrait être consacrée au suivi des décisions arrêtées à Genève. ■

### 4<sup>e</sup> colloque mondial des régulateurs

La 4<sup>e</sup> édition du colloque mondial des régulateurs aura lieu au siège de l'UIT à Genève (Suisse) les 8 et 9 décembre 2003. Le thème principal portera sur les instruments concrets que les régulateurs pourront utiliser pour promouvoir l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC). La première journée sera ouverte aux membres du secteur de l'UIT-D ainsi qu'à des personnalités invitées tandis que la seconde sera réservée aux régulateurs et aux décideurs. A noter que l'édition 2003 de la publication annuelle de l'UIT « tendances des réformes dans les télécommunications » sera consacrée à ce thème et que des études de cas sur la réglementation du BDT (Bureau de développement des télécommunications) seront présentées lors du colloque, notamment concernant des questions-clés comme le règlement de différends en matière d'interconnexion. Les débats de ce colloque fourniront une contribution essentielle au SMSI qui débutera le lendemain (voir ci-dessus).



## MARIUS FONGUES,

PRÉSIDENT DE L'AGENCE  
DE RÉGULATION DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS DU GABON

**Vous êtes président de l'Autorité de régulation des télécommunications du Gabon. Quelles sont pour vous les bonnes pratiques de régulation ?**

Beaucoup de pays n'ont pas encore de cadre de régulation conséquent. Au Gabon, l'ARTEL - l'agence de régulation des télécommunications - qui a eu deux ans le 22 juin dernier, ne fonctionne pas encore de façon tout à fait opérationnelle. Cela dit, à la tête de l'ARTEL,

je pense que je ne pourrai faire quelque chose que si véritablement le pays continue à vivre dans la paix. Parce qu'une bonne régulation, c'est d'abord la stabilité et la paix dans le pays.

**Quels sont les problèmes spécifiques du Gabon dans les télécoms ?**

Le secteur des télécommunications est assez bien développé. Nous avons un opérateur historique, mais aussi d'autres opérateurs, surtout sur le mobile. Nous avons un marché de 200 000 abonnés mobiles et environ 40 000 lignes fixes. A l'ARTEL, je mettrai l'accent sur le partenariat avec les opérateurs, sur la concertation. Il n'y a que ce principe qui paye. Pour que les décisions répondent véritablement à ce qu'attendent les opérateurs locaux, les mesures doivent d'abord avoir été examinées sérieusement avec eux. Ensuite, il nous faut régler, à l'ARTEL, un problème de formation parce qu'actuellement, soyons francs, nous n'avons pas encore l'esprit de régulation.

**Qu'attendez-vous de la réunion de Bamako ?**

La régulation étant une activité encore nouvelle en Afrique, les symposiums de ce genre permettent aux régulateurs africains de se connaître, d'échanger des informations, de l'expérience et peut-être de chercher des solutions communes. Pour nous, régulateurs africains, c'est un plus qui nous permettra peut-être aussi de mieux connaître nos difficultés, nos limites, de mieux identifier nos problèmes.

## MALICK F.M. GUEYE,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU SÉNÉGAL

**Quel bilan faites-vous de l'ouverture à la concurrence au Sénégal ?**

L'ouverture à la concurrence s'est faite progressivement à partir de 1998, avec la privatisation de l'opérateur historique, puis par l'attribution d'une seconde licence GSM. Aujourd'hui le Sénégal compte trois à quatre fois plus de mobiles que de fixes. La concurrence a permis un meilleur accès par la population aux services téléphoniques. Par ailleurs, de nombreux services ont été créés, en particulier ce qu'on appelle chez nous des télécentres, où des opérateurs relativement modestes offrent des services à des tarifs plus ou moins différenciés. On peut dire que l'ouverture à la concurrence à travers l'apport d'investissements directs étrangers a été très bénéfique pour notre pays.

**Comment concilier ouverture à la concurrence et service public ?**

C'est la question la plus difficile. Nous avons tout d'abord fixé des obligations de couverture, notamment des zones rurales, dans le cahier des charges de l'opérateur historique qui a été privatisé. Dans les appels d'offres, on assigne également aux opérateurs des objectifs de

## OUSMANE MAMA TRAORÉ,

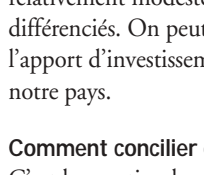
EXPERT JURISTE AU SEIN DU  
COMITÉ DE RÉGULATION DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS DU MALI

**Quels sont les grands enjeux de la régulation au Mali ?**

D'abord faire en sorte que les services de télécommunications soient offerts à un coût abordable. Ensuite, couvrir le territoire malien qui est très vaste et constitué, à près de 50% - sinon plus -, de parties désertiques, sahéliennes. Aujourd'hui que le secteur des télécommunications est ouvert à la concurrence au Mali, il est clair qu'un opérateur privé entrant est motivé avant tout par des considérations d'affaires, ce qui est légitime. En termes de régulation, cela veut dire que le service, l'accès universel, doivent faire l'objet d'une approche particulière. La loi prévoit la contribution des opérateurs à la mise en oeuvre des objectifs de service universel et l'institution future d'un fonds de service universel. Cet aspect me paraît particulièrement important. Enfin, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par le plus grand nombre représente également un enjeu de taille.

**Le Mali accueille cette année la réunion des régulateurs francophones de Bamako. Qu'attendez-vous de cette réunion ?**

En temps que pays d'accueil, c'est d'abord un plaisir ! Il s'agit de procéder à une rencontre de différentes expériences et de faire en sorte que les bonnes pratiques puissent faire l'objet d'échanges. La réunion nous donnera aussi l'opportunité de réfléchir à des modes de gestion qui nous paraissent essentiels. Un exemple : nous sommes confrontés à un problème d'équipements, d'appareils de mesures et de moyens de calculs pour procéder à un contrôle correct des opérateurs. Il nous semblerait intéressant de pouvoir disposer d'informations, voire de conseils, pour exécuter cette mission sans pour autant grever nos maigres ressources. De ce point de vue, les expertises étrangères seront toujours les bienvenues.



couverture. Ensuite nous comptons mettre en place un fonds de service universel ou des mécanismes qui permettent, à travers le jeu de la concurrence, de donner l'accès au service téléphonique aux populations les plus défavorisées.

**Quels sont les enjeux spécifiques au Sénégal en matière de régulation des télécoms ?**

Le Sénégal est doté d'une très bonne infrastructure télécoms. Nous voulons nous appuyer sur elle pour développer des services. L'économie sénégalaise est tirée à 65% par les services. Il y a donc une opportunité énorme pour le Sénégal, qui ne dispose pas de matière premières, de doper sa croissance grâce aux technologies de l'information, de créer des emplois et d'exporter son savoir-faire.





Credit : ART

## MOHAMED BENCHABOUN,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU MAROC

### Quel bilan faites-vous de l'ouverture à la concurrence au Maroc ?

Le bilan est largement positif. Dans les mobiles, grâce à la concurrence, le Maroc est passé en 1998, date de création de l'ANRT, de 200 000 abonnés GSM à 7 millions à fin septembre 2003, soit un des taux de progression les plus forts au monde. Dans le même temps, l'ANRT a accordé des licences pour des réseaux VSAT, 3RP, indépendants, etc. Par ailleurs, un travail très important a été accompli en matière de normalisation via des prescriptions techniques.

Parallèlement, les procédures d'agrément pour les opérateurs et les importateurs ont été allégées.

### Comment voyez-vous l'évolution du service universel ?

La loi portant réforme du secteur des télécoms a défini le service universel et prévu son financement par le prélèvement d'un pourcentage

sur le CA des opérateurs. Une réflexion est menée pour l'élargir au-delà des services classiques de téléphonie pour tous vers les services à valeur ajoutée et notamment l'Internet.

### Quelles sont, pour vous, les bonnes pratiques de la régulation ?

Celles qui s'appuient sur les modèles économiques qui créent de la valeur. C'est fondamental. Certaines technologies récentes sont *a-priori* porteuses de beaucoup de vertu et d'intérêt, mais il faut s'assurer qu'elles ne détruisent pas de la valeur par rapport à un modèle classique qui vient d'être agréé par exemple.

### Quels sont les enjeux spécifiques au Maroc en matière de régulation des télécoms ?

Nous finalisons des études pour essayer de voir le modèle économique le plus approprié qui tienne compte des contraintes socio-économiques de notre société. Nous souhaitons mettre en place des mécanismes qui seraient les catalyseurs pour le développement de services à valeur ajoutée dont Internet, comme cela s'est passé dans le mobile.



Credit : ART

## MARCEL AIMÉ,

PRÉSIDENT DE L'OFFICE MALGACHE D'ÉTUDES ET DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE MADAGASCAR

### Quels sont les grands enjeux de la régulation des télécommunications à Madagascar ?

Il y en a trois. Le premier concerne la privatisation de l'opérateur historique. Ce dossier, ouvert en 1998, a pris du temps, mais les choses avancent. Les derniers arbitrages devraient être rendus prochainement et nous espérons que cela aboutira d'ici la fin de l'année.

Le deuxième concerne la mise à jour du cadre réglementaire de 1997. Les technologies et les services ont évolué. Il est grand temps maintenant de prendre en compte ces changements. Cela sera fait avec l'aide de la Banque Mondiale aux alentours du premier semestre 2004.

Le troisième concerne le service public. Nous essayons de multiplier des points de présence sur tout le territoire pour mettre à disposition du plus grand nombre les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous favorisons la création de cyber-postes, de télécentres communautaires multi-services, etc. Pour ce faire, nous imposons aux opérateurs certaines obligations dans leur cahier des charges.

### Qu'attendez-vous de la réunion de Bamako ?

Ce genre de manifestation est habituellement organisé par des anglo-saxons qui ont une approche différente des francophones. Or il est utile de se retrouver entre francophones car on partage, outre la langue, certaines valeurs.

Cette réunion devrait également nous permettre de renforcer la coopération et de prendre en compte la nécessité de développer la compétence technique du monde francophone pour qu'il occupe toute sa place dans le monde. En tout cas, je souhaite qu'à Bamako, on prenne conscience de la nécessité de développer ces compétences au sein des différents espaces francophones.

## MARC FURRER,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA COMMUNICATION DE LA SUISSE

### Qu'attendez-vous de ce dialogue nord-sud de la régulation à Bamako ?

Nous pratiquons déjà ce dialogue. Cette démarche est importante car, s'il faut ouvrir les marchés partout, il faut aussi garantir un accès et un service universel partout. En Suisse, l'ouverture à la concurrence a commencé il y a douze ans. Le Sud peut apprendre un peu de nos expériences, sans répéter nos fautes, je l'espère. De plus, les solutions adoptées par la Suisse ne sont peut-être pas applicables au Maroc ou au Vietnam. Il faut adapter la régulation à la situation économique beaucoup plus difficile dans le Sud. Cela exige une discussion approfondie entre régulateurs du Nord et du Sud.

### Allez-vous traiter ces sujets au SMSI que l'UIT organise à la fin de l'année ?

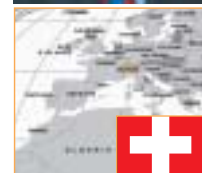
L'un des grands thèmes concernera le fossé numérique entre nations. Pour ma part, je préfère le terme de "défi numérique". L'enjeu est de créer une situation pour que les gens des pays les plus pauvres puissent accéder et utiliser les technologies de la communication. Pour cela il faut disposer d'un cadre régulateur. D'où l'importance de nos échanges d'aujourd'hui.

### Quelles sont pour vous les bonnes pratiques en matière de régulation ?

Il faut donner le choix aux consommateurs. Dans les télécommunications, le monopole signifie prix trop élevés et peu de bons services. Je crois donc aux vertus de la concurrence. La deuxième chose, valable dans le monde entier, c'est le service universel. Cela veut dire que les opérateurs ne peuvent pas uniquement choisir les régions et clients profitables et laisser les autres de côté. Il est important que même les moins privilégiées aient accès à ces services de communication.



Credit : ART



# Paris 2002 - Bamako 20



Les régulateurs des pays membres de la francophonie se réunissent les 27 et 28 octobre 2003 au Palais des Congrès de Bamako au Mali. Objectif : officialiser la création du Réseau pour le développement de la régulation au sein de l'espace francophone décidée à Paris un an auparavant et approuver son programme de travail pour 2004.

La forte demande pour une coopération soutenue en matière de régulation des télécommunications entre les pays francophones trouve à Bamako sa concrétisation. La Charte du Réseau francophone de la régulation des télécommunications, et son plan d'action pour 2004 devraient être formellement approuvés par les délégués des pays francophones réunis les 27 et 28 octobre dans la capitale malienne. Organisée par le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) du Mali avec le soutien de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et des opérateurs maliens (Sotelma et Ikatel), cette réunion sera aussi l'occasion d'une réflexion sur thème « la bonne gouvernance réglementaire face aux défis de la mondialisation ».

## Faciliter les échanges

Ce réseau, dont la création avait été décidée il y a un an à Paris, lors du Symposium international des régulateurs francophones (SYDERF) tenu au siège de l'Unesco les 25 et 26 juin 2002, devient ainsi un des organes privilégiés de la coopération multilatérale en matière de régulation des télécoms au sein de l'espace francophone. Le besoin de fonder une coopération sur une

approche commune des missions et des métiers, et sur l'analyse concrète des réalités auxquelles sont confrontés les régulateurs, est mis en évidence tous les jours par les multiples échanges que les régulateurs conduisent avec leurs homologues étrangers, et particulièrement entre pays francophones. Cette nécessité se fait d'autant plus sentir que les pays de l'espace francophone, outre la langue, partagent souvent des traditions culturelles, administratives et juridiques qui facilitent les échanges d'expériences et la compréhension mutuelle.

Les premiers fondements d'une telle coopération ont pu être posés lors du SYDERF. Les points communs à tous les régulateurs ont été examinés, notamment la vision partagée d'une Société de l'Information pour tous. Mais, on a aussi rendu compte de la diversité des modes nationaux de régulation en mettant en évidence les éléments qui font la spécificité de chaque pays dans la conception et la mise en œuvre de la régulation. La réflexion s'est orientée vers la mise en place d'un cadre de coopération destiné à favoriser les échanges entre régulateurs de l'espace francophone, dans le but de partager et d'échanger et en aucun cas de définir ou de se référer à un quelconque "modèle" de régulation. Comme l'avait rappelé, lors du SYDERF,

Jean-Michel Hubert, le premier président de l'ART (France) remplacé depuis janvier dernier par Paul Champsaur, la francophonie constitue « un véritable laboratoire de la diversité de la régulation ».

## Développer le savoir-faire

Outre les échanges sur les expériences nationales concernant la régulation, la modernisation et le développement des réseaux et des services, les participants étaient convenus d'approfondir leur analyse sur des sujets divers et d'apprécier l'évolution de la régulation sur des thèmes comme par exemple le service universel, l'interconnexion, la gestion des fréquences ou encore l'interaction entre régulation et normalisation. Signe de l'importance de ce dernier aspect, la participation aux réunions de Paris comme de Bamako de l'UIT.

La formation est l'un des principaux moyens mis en œuvre pour parvenir aux objectifs que ce sont fixés les régulateurs francophones. Des échanges d'experts et des visites de délégations ont ainsi pu être organisées, tout comme des stages. Les actions de formation, notamment associant l'École supérieure multinationale des télécommunications de Dakar ou l'ENST de Paris, ont été

# 03 : un an de coopération



## Régulation et francophonie

30 États membres de la Francophonie ont créé un régulateur :

**Albanie, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap Vert, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, France, Gabon, Guinée-Bissau, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie.**

5 États observateurs de la Francophonie ont créé un régulateur : **la Lituanie, la Pologne, la République Tchèque, la République Slovaque, la Slovénie.**

## Fonctionnement du Réseau

La Charte, soumise à approbation, prévoit que le Réseau est présidé par le représentant d'un de ses membres. Elu pour un an, le président est assisté d'un vice-président. Lors de la première réunion, sont élus le premier président, ainsi que le membre qui assurera la présidence suivante pendant six mois après l'expiration de son mandat. A chaque réunion, sera élu le membre chargé de succéder au président en exercice. Le président sortant assurera la vice-présidence pendant six mois après l'expiration de son mandat et le futur président pendant les six mois précédant le début de son mandat. Le secrétariat du Réseau est assuré par l'ART (France).

soutenues. Le plan d'action proposé aux participants à la réunion de Bamako montre à cet égard toute l'importance qu'il convient d'apporter à ces actions permettant un enrichissement des connaissances et des savoir-faire.

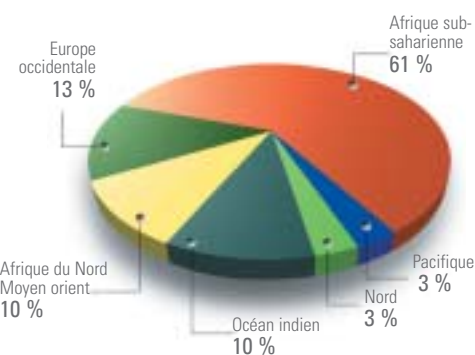
### Elargir le dialogue

En un an, de nouveaux pays ont manifesté leur intérêt pour s'associer à cette démarche et rejoindre ainsi les vingt-quatre régulateurs présents ou représentés à Paris l'an dernier. On peut ainsi citer le Gabon, la République démocratique du Congo ou le Liban. La pertinence de cette association peut se vérifier au nombre croissant de pays francophones ayant adhéré depuis un an à cette démarche.

Les pays francophones ont été consultés sur l'élaboration de la Charte et du plan d'action lors d'un appel à commentaires lancé par le Comité de coordination pour la régulation francophone. Les réponses reçues témoignent de l'intérêt des régulateurs pour ces travaux préparatoires. La composition du Comité de coordination, présidé par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART France), et associant comme vice-présidents le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le Comité de régulation des télécommunications du Mali (CRT), doit d'ailleurs être revue pour respecter le principe d'une présidence tournante et d'un renouvellement réguliers de ses membres.

## La participation au SYDERF 2002

Le SYDERF, Symposium des régulateurs francophones des télécommunications, a rassemblé à Paris, les 25 et 26 juin 2002, plus de quatre-vingt participants, représentant 29 pays et plusieurs organisations internationales dont l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), la Banque mondiale, et la Commission européenne. Pour la première fois, la promotion de la Francophonie a été abordée du point de vue des régulateurs des télécommunications. Cette double appartenance, à une autorité d'Etat chargée d'une mission de service public et à la communauté francophone, s'est avérée un gage de solidarité. Partageant des valeurs fondées sur la construction d'une Société de l'Information pour tous, et la place

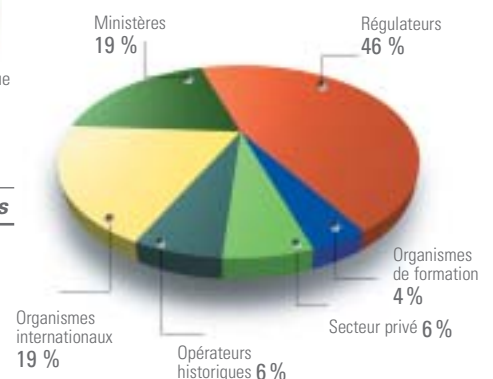


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

que sont appelées à y jouer la régulation et la Francophonie, les participants ont pu échanger de façon approfondie des informations et des expériences sur des thèmes

touchant aux objectifs et aux enjeux, aux méthodes et à l'organisation de la régulation des télécommunications.

RÉPARTITION EN FONCTION DE L'ORIGINE INSTITUTIONNELLE DES PARTICIPANTS



## 1<sup>ère</sup> REUNION ANNUELLE DU RESEAU FRANCOPHONE DE LA REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS

### La bonne gouvernance réglementaire face aux défis de la mondialisation ( Bamako, 27-28 Octobre 2003 )

#### PROGRAMME

##### 1<sup>ère</sup> JOURNÉE : LUNDI 27 OCTOBRE

■ 08:00 – 09:30

#### Enregistrement des participants

■ 9:30 – 10:30

#### Cérémonie d'ouverture

- Mot de bienvenue de **M. Modibo Camara**, Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) / Mali
- Intervention du **Professeur Dominique Roux**, Membre du Collège de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) / France
- Intervention de **M. Jean-Marc Demers**, Conseiller au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC) / Canada
- Message de **M. Abdou Diouf**, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- Message de **M. Hamadou Touré**, Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)
- Message de Son Excellence, **Monsieur Gaoussou Drabo**, Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information du Mali

■ 11:00 – 12:30

#### Lancement du Réseau francophone de la régulation des télécommunications

COORDONNATEUR : **M. MODIBO CAMARA**

- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport du Secrétariat (Charte, Plan d'action 2004, candidatures à l'adhésion au Réseau)
- Adoption de la Charte et du Plan d'action 2004

■ 14:00 – 17:30

#### Le Symposium de Paris (juin 2002), un an après : quel bilan pour la régulation ?

COORDONNATEUR : **PROFESSEUR DOMINIQUE ROUX**

- Témoignages et expériences des régulateurs

##### 2<sup>e</sup> JOURNÉE : MARDI 28 OCTOBRE

■ 9:00 – 10:30

#### La bonne gouvernance réglementaire face à la mondialisation

COORDONNATEUR : **M. JEAN-MARC DEMERS**

*L'ouverture et l'interdépendance croissantes des économies et la mondialisation des échanges ont profondément bouleversé les politiques réglementaires pour faire place à la notion de bonne gouvernance fondée sur l'idée que les pratiques réglementaires peuvent améliorer sensiblement la performance des marchés, la satisfaction des consommateurs, et l'efficacité du secteur des télécommunications. Cette orientation sera précisée par des experts internationaux de la régulation.*

- Le point de vue des institutions internationales (OIF, UIT, Banque mondiale), de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT-Dakar) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST-France)

■ 11:00 – 12:30

#### Les nouveaux défis qui se posent à la régulation

COORDONNATEUR : **M. MODIBO CAMARA**

*L'exercice de la régulation va bien au-delà de la conception, de l'application ou de la coordination d'instruments réglementaires. Elle est amenée à répondre à des questions plus vastes, indissociables de la gouvernance démocratique, comme la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence. La régulation se rapporte aussi à l'interaction complexe avec d'autres acteurs comme le pouvoir législatif, les autorités judiciaires et les niveaux infra-nationaux et supra-nationaux de l'action gouvernementale.*

- Le point de vue des régulateurs

■ 14:00 – 16:00

#### Cérémonie de clôture

- Adoption du Communiqué final (résolution, plan d'action, prochaine réunion, ...)
- Message de clôture du représentant du Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information du Mali.

## De Paris à Bamako... en images vidéo

Retrouvez les interventions et les témoignages des régulateurs sur le site de l'ART (France)  
<http://www.art-telecom.fr/symposium/index-bamako.htm>



**Marcel Aimé**, président de l'Office malgache d'études et de régulation des Télécommunications (Madagascar).

**Mohamed Benchaaboun**, directeur de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (Maroc).



**Modibo Camara**, directeur du Comité de régulation des télécommunications (Mali).

**Marius Fongues**, président de l'Agence de régulation des télécommunications (Gabon).



**Marc Furrer**, directeur de l'Office fédéral de la communication (Suisse).

**Dominique Roux**, membre de l'Autorité de régulation des télécommunications (France).



**Hamadou Touré**, directeur du Bureau de développement des télécommunications à l'UIT

**Ousmane Mama Traoré**, expert juriste au Comité de régulation des télécommunications (Mali)



## A revoir, à ré-écouter...

<http://www.art-telecom.fr/symposium/index-symposium.htm>



**Georges Deneff**, membre du conseil de l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications, (Belgique).

**Jean-Marc Demers**, Conseiller au Conseil de la Radiodiffusion et des télécommunications canadienne, (Canada).



**Jean-Michel Hubert**, ancien Président de l'Autorité de Régulation des Télécommunications (France).

**Moustapha Ould Cheikh Mohamedou**, Président du Conseil national de régulation, (Mauritanie).



**Omar Mouddani**, Directeur de la réglementation à l'ANRT et Président du Réseau des Régulateurs Africains des Télécommunications, (Maroc).

**Ashok B. Radhakisson**, Président de l'Autorité de l'Information et des Technologies de la Communication, (Maurice).



**Mactar Seck**, ancien Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications, (Sénégal).



Dossier réalisé conjointement  
par le CRT (Mali) et l'ART (France)  
Rédaction : **Mission Communication ART (France)**  
Maquette : **Emmanuel Chastel**

**ART** Autorité de  
Régulation des  
Télécommunications  
[www.art-telecom.fr](http://www.art-telecom.fr)